

La loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice constitue une réforme d'ampleur. Elle couvre toutes les étapes de la procédure pénale et inaugure certaines orientations nouvelles dans la conception et l'exécution de la peine. Pour autant, il ne s'agit vraisemblablement pas de la réforme globale et cohérente qu'une partie de la doctrine appelle de ses vœux.

Dans un processus législatif de modification du droit par strates successives, la loi de programmation n'en représente pas moins une étape significative. Elle intervient à un point culminant de certaines évolutions législatives antérieures dont elle marque un enracinement durable en droit positif. Dans le même temps, elle s'inscrit dans la perspective de la construction d'une justice du XXI^e siècle dans laquelle la transformation numérique et les impératifs de proximité et de transparence à l'égard des citoyens forment des enjeux essentiels.

Dans ce contexte particulier, l'ouvrage présenté est le résultat d'un travail de doctrine collective destiné à proposer une réflexion d'ensemble sur notre modèle de justice pénale. Une telle démarche suppose une analyse technique des principales nouveautés apportées par la réforme. Au-delà, l'objectif consiste à offrir une mise en perspective des dispositions par rapport à l'ensemble de la matière, de s'interroger sur le renforcement ou le déplacement de certains points d'équilibre et de contribuer à formuler d'indispensables propositions prospectives quant aux orientations qui se dessinent. En creux, l'étude implique également de revenir sur la méthode législative dans un contexte normatif où le législateur, soumis à des contraintes toujours plus fortes, dispose d'une marge de manœuvre de plus en plus réduite pour initier une réforme stable du droit positif.

Le présent colloque organise la restitution de cette réflexion collective. Il propose, dans un premier temps, de saisir les grands mouvements de la réforme puis, dans un second temps, de discuter les modifications techniques autour de tables rondes.

COMITÉ SCIENTIFIQUE :

Guillaume Beaussonie,
Professeur de droit privé et sciences
criminelles (IEJUC), co-directeur de
l'Institut de criminologie Roger Merle
(ICRM)

Antoine Botton, Professeur de droit
privé et sciences criminelles (IRDEIC)
co-directeur de l'Institut de criminologie
Roger Merle (ICRM), Directeur de l'Institut
d'études judiciaires

Sébastien Pellé, Professeur de droit privé
et sciences criminelles (IDP)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Formulaire en ligne sur
idprive.ut-capitole.fr

RÈGLEMENTS : adresser un chèque ou
un bon de commande à Sophie BURGER
accompagné du bulletin d'inscription papier
à télécharger sur idprive.ut-capitole.fr

DOCTORANTS : double inscription obliga-
toire (ADUM + formulaire d'inscription) et
émargement obligatoire le jour même.

Manifestation validée pour la formation
continue des magistrats et des avocats.

TARIFS

Professionnels du secteur privé :	
DEMI-JOURNÉE	50 €
JOURNÉE ENTIÈRE	90 €
DEUX JOURS	120 €
Étudiants et personnels UT1 Capitole	Gratuit

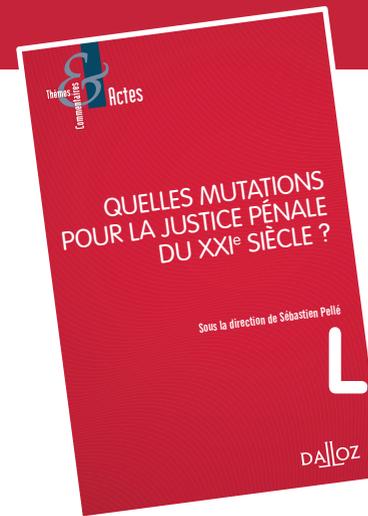
RENSEIGNEMENTS

Institut de Droit Privé – Université Toulouse 1 Capitole

Sophie BURGER – bureau AR 230

2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9

Sophie.burger@ut-capitole.fr – 05 61 63 35 78



QUELLES MUTATIONS POUR LA JUSTICE PÉNALE DU XXI^e SIÈCLE ?

Réflexions à partir de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de
programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Juge Procureur
sens de la peine
Justice négociée
Terrorisme
Motivation des
peines
mineurs
alternatives aux
poursuites
Emprisonnement
Victimes Peines
alternatives
Juge d'application
des peines

Techniques spéciales
d'enquête
Justice numérique
Instruction
Aménagement
des peines

SÉCURITÉ
SIMPLIFICATION
PROCÉDURE PÉNALE

LIBERTÉS
MODERNISATION
PEINES

**12 & 13
mars 2020**

Création & Impression : CORIEP | www.coriep.fr | ☎ 05 62 88 91 88



DALLOZ

Manifestation validée pour la formation continue des
magistrats et des avocats

Manufacture des Tabacs,
Amphi Colloques - Guy Isaac

**Jeudi
12 MARS**

ESPRIT ET ORIENTATIONS DE LA RÉFORME

Sous la Présidence de **Bertrand de Lamy**,
Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole

INTERVENANTS

Guillaume BEAUSSONIE,
Professeur Université
Toulouse 1 Capitole

**Aurélié
BERGEAUD-WETTERWALD**,
Professeur Université de Bordeaux

Evelyne BONIS,
Professeur Université de Bordeaux

Antoine BOTTON,
Professeur Université
Toulouse 1 Capitole

Paul CAZALBOU,
Professeur Université
de La Rochelle

Emmanuel DREYER,
Professeur Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

François FOURMENT,
Professeur Université de Tours

Catherine GINESTET,
Professeur Université
Toulouse 1 Capitole

Amame GOGORZA,
Maître de conférences Université
Toulouse 1 Capitole

Didier GUÉRIN,
Président honoraire de la chambre
criminelle de la Cour de cassation

14 h 00 | Accueil des participants - présentation de l'ouvrage / de la démarche
C. Ginestet, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, Directrice de l'Institut
de Droit Privé et **S. Pellé**, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole, membre du
comité scientifique

14 h 30 | **Vers un nouveau paradigme de la justice ? Réflexions sur
l'unité de la loi de programmation** | A. Bergeaud-Wetterwald

15 h 00 | **La cour criminelle :
une réforme dans le sens de l'histoire du jury** | J. Krynen

15 h 30 | PAUSE

15 h 45 | **Les grandes orientations de la réforme en procédure pénale** |
A. Botton et S. Pellé

16 h 15 | **Les grandes orientations de la réforme en droit
de la peine** | G. Beaussonie

16 h 45 | **Une réforme doublement annonciatrice de la nouvelle justice
pénale des mineurs** | A. Varinard

**Vendredi
13 MARS**

DÉCRYPTAGE ET DISCUSSION DE LA RÉFORME

**Quels nouveaux équilibres entre
le formalisme des droits fondamentaux et
l'efficacité de la procédure ?**

MATIN

8 h 30 | Accueil des participants
Mots d'accueil par **A. Botton**, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole,
co-directeur ICRM et membre du comité scientifique

8 h 45 | **TABLE RONDE N° 1 : L'enquête pénale**
MODÉRATEUR : A. Botton
- La restitution : *par chaque intervenant*

**Les (autres) techniques spéciales d'enquête,
une non catégorie juridique** | R. Parizot

La place de l'instruction dans la procédure pénale | J. Pradel

La place et le rôle du juge des libertés et de la détention | A. Gogorza
- La discussion : modérateur et intervenants ; débats avec le public

10 h 00 | **TABLE RONDE N° 2 : Les actions nées de l'infraction**

MODÉRATEUR : A. Botton

- La restitution : *par chaque intervenant*

L'action publique : quel renforcement du rôle du Ministère public ? |
S. Pellé

L'action civile : quelle(s) disposition(s) en faveur des victimes ? | X. Pin
- La discussion : modérateur et intervenants ; débats avec le public

10 h 35 | PAUSE

11 h 00 | **TABLE RONDE N° 3 : Le jugement**

MODÉRATEUR : S. Pellé

- La restitution : *par chaque intervenant*

La nouvelle procédure correctionnelle | F. Fourment

La nouvelle procédure criminelle | C. Ginestet

- La discussion : modérateur et intervenants ; débats avec le public

11 h 45 | **TABLE RONDE N° 4 : Le terrorisme**

MODÉRATEUR : S. Pellé

- La restitution : *par chaque intervenant*

L'évolution du dispositif de lutte contre le terrorisme | H. Matsopoulou

L'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme | J. Knetsch

- La discussion : modérateur et intervenants ; débats avec le public

12 h 30 | DÉJEUNER (LIBRE)

Quels nouveaux équilibres dans la conception et l'exécution de la peine ?

APRÈS-MIDI

14 h 00 | Accueil des participants
Mots d'accueil par **G. Beaussonie**, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole,
co-directeur ICRM et membre du comité scientifique

14 h 15 | **TABLE RONDE N° 1 : La réorganisation des peines correctionnelles**
MODÉRATEUR : G. Beaussonie

- La restitution : *par chaque intervenant*

La refondation de l'échelle des peines correctionnelles | G. Beaussonie

L'emprisonnement ferme, entre renouveau et déclin ? | E. Dreyer

Le « nouveau » sursis probatoire | P. Cazalbou

- La discussion : modérateur et intervenants ; débats avec le public

15 h 15 | PAUSE

15 h 30 | **TABLE RONDE N° 2 : Vers de nouvelles orientations ?**

MODÉRATEUR : G. Beaussonie

- La restitution : *par chaque intervenant*

La motivation des peines : une exigence devenue fondamentale |
D. Guérin

La place et le rôle du juge de l'application des peines | E. Bonis

La (prétendue) réforme pénitentiaire | L. Leturmy

- La discussion : modérateur et intervenants ; débats avec le public

INTERVENANTS

Jonas KNETSCH,
Professeur Université
Jean Monnet Saint-Etienne

Jacques KRYNEN,
Professeur Université
Toulouse 1 Capitole

Laurence LETURMY,
Professeur Université de Poitiers

Haritini MATSOPOULOU,
Professeur Université Paris Sud

Raphaële PARIZOT,
Professeur Université
Paris Nanterre

Sébastien PELLÉ,
Professeur Université
Toulouse 1 Capitole

Xavier PIN,
Professeur Université Jean
Moulin Lyon 3

Jean PRADEL,
Agrégé des facultés de droit,
Ancien juge d'instruction

André VARINARD,
Professeur émérite Université
Jean Moulin Lyon 3,
Ancien recteur